

Bruxelles, le 22 janvier 1987

432

Note BIO COM(87) 18 aux bureaux nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

Réunion de la Commission du 21 janvier 1987 à Strasbourg
(C. STATHOPOULOS)

1. Reconversion dans la construction navale : la Commission donne le feu vert aux zones d'entreprise en France
-

La Commission des Communautés européennes vient de décider d'autoriser le gouvernement français à créer trois zones d'entreprises de Dunkerque, La Seyne, La Clotat. Cette mesure a pour but de contribuer à la création d'emplois dans les zones touchées par la fermeture de chantiers navals.

Les zones d'entreprises auront chacune une superficie maximum de 300 hectares. Les secteurs surcapacitaires au niveau communautaire sont exclus du bénéfice de la mesure. (voir IP(87) 32).

2. Chef de la délégation de la Commission au Japon
-

La Commission a désigné M. Andreas Van Agt, ancien premier ministre néerlandais, comme chef de la délégation de la Commission au Japon. M. Van Agt, qui prendra ses fonctions dans les plus brefs délais et au plus tard le 1er avril 1987, a été chargé de former deux gouvernements néerlandais en 1977 et 1981. Auparavant il a été professeur de droit à l'université de Nimègue aux Pays-Bas et il a été nommé plusieurs fois ministre.

Amitiés,
C. STATHOPOULOS - comeur

